



CONFÉRENCE

FAUT-IL CORRIGER LES ABUS DES CLAUSES DE BAD LEAVER ?

21 septembre 2022

Centre Panthéon - Salle des Conseils (2^e
étage, esc. M) 12 place du Panthéon
75005 Paris

ENTRÉE LIBRE - PLUS D'INFOS

[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)

Revue de droit d'Assas « Les grands textes du droit »

La [Revue de droit d'Assas](#) a le plaisir de vous convier à la sixième conférence de son cycle « **Les grands textes du droit** », organisée avec le soutien du [Laboratoire de droit civil](#), qui se tiendra le mercredi 21 septembre en salle des Conseils du Centre Panthéon.

À l'occasion de cette conférence présidée par le Professeur [Pierre-Yves GAUTIER](#), le Professeur Valérie Lasserre commentera un texte de Philippe Malaurie (Ph. Malaurie, *La révision judiciaire de la clause pénale*, Rép. Defrénois, 1976, p. 533) et partagera ses réflexions sur la liberté contractuelle et ses limites, notamment en matière de clauses de bad leaver.

L'intervention durera une quarantaine de minutes et sera suivie d'une discussion avec la salle.

Affiche

